

L'air du temps



n°172

Juin 2018

Sommaire

- ▶ **Certificats d'économie d'énergie**
Travaux sur les bâtiments
Protection des captages
- ▶ **Zone nordique des Coulmes :**
saison 2017-2018 et aménagements
au Belvédère
- ▶ **Lutte contre l'ambrosie**
Se protéger contre les tiques
- ▶ **Théâtre : *La cantatrice chauve***
Trail des Coulmes
Critérium du Dauphiné

Commune de **RENCUREL** Commune de **RENCUREL** Commune de **RENCUREL**

La vie de la commune c'est aussi sur :
<http://www.rencurel-vercors.fr/>

Rendre l'avenir possible

Au 1er janvier 2019, la commune va transférer, comme 16 autres petites communes, sa compétence eau et assainissement à la Communauté de communes comme le prévoit la loi.

Les réseaux seront alors sous la responsabilité de la Régie intercommunale basée à Vinay.

Pour autant, la commune continue, tout au long de l'année en cours, d'assumer ses obligations. C'est le cas, notamment, pour ce qui concerne la sécurisation des captages, un dossier ouvert depuis plusieurs années et que nous souhaiterions boucler avant le transfert.

Et puis, même après le transfert, pourra-t-elle se désintéresser de ces réseaux ? A l'évidence, non.

Parce que l'eau est un bien trop précieux.

Parce que la Régie aura besoin de la connaissance fine des réseaux que possède l'agent technique de la commune.

Parce que communes et Communauté de communes doivent mutualiser leurs atouts respectifs pour rendre le meilleur service aux habitants.

Il reste 6 mois pour y parvenir.

Michel Eymard, maire

Judi 7 juin

La 4ème étape du Critérium du Dauphiné traverse la commune

CriTéRium
du
DAUPHINÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ATTENTION
COURSE CYCLISTE

RD35 FERMÉE
RENCUREL
Judi 07 juin
de 14h15 à 16h30

Trail
Vercors-Coulmes
Septième Edition
10 JUIN 2018

TVG

Col de Romeyere Commune de **RENCUREL**

- **Le Tour des Coulmes**
30 km / 1350 D+
- **La Ronde des Charbonniers**
20 km / 800 D+
- **La Coulmette**
11 km / 450 D+
- **La Randonnée**
11 km

Challenge
COMBATTRE
VERCORS

Une organisation
Les Amis des
Coulmes

(Commune)

CONSEIL MUNICIPAL : SÉANCE DU 28 MAI

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - CEE

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Ces vendeurs d'énergie ont des objectifs pluriannuels chiffrés à atteindre. En fin de période ils doivent détenir un montant de CEE équivalent aux objectifs qui leur étaient fixés.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie.

Les obligés ont également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie, comme les collectivités locales.

Ainsi, quand la commune réalise certains travaux d'isolation des bâtiments communaux, elle est éligible à l'obtention de certificats d'économie d'énergie qu'elle peut revendre aux obligés (les fournisseurs d'énergie).

Ce processus étant complexe, elle a intérêt à déléguer cette tâche à un organisme spécialisé.

Depuis 2016, le SEDI (Syndicat des Energies du département de l'Isère) recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'État, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux (les collectivités).

Le Conseil a approuvé les termes de la convention à passer avec le SEDI pour qu'il gère l'obtention et la vente des CEE de la commune et a autorisé le maire à signer cette convention.

TOITURE DE L'ÉGLISE



© Thomas Pietrucci

La réfection de la toiture de l'église avait été inscrite au budget, conformément à l'intention exprimée en janvier par le Conseil municipal (cf. *L'Air du Temps* n°168 de janvier-février 2018).

L'ouverture des plis reçus suite à l'appel d'offre émis par la commune a eu lieu le 9 avril dernier.

Concernant les lots 1 (platelage de sécurité) et 3 (charpente), il avait été convenu d'adresser une demande de renseignements complémentaires et de précisions aux 2 entreprises ayant fait parvenir une offre.

Seule une des 2 entreprises a répondu.

Après un nouvel examen des offres, la commission a proposé au Conseil de retenir :

- Pour les **lots 1 et 3 (platelage et charpente)** : l'entreprise CMI Jannon pour un montant de 68 183,45 € HT avec une option à 21 916,60 € HT (dont le montant variera éventuellement à la baisse en fonction du nombre de pièces à remplacer)
- Pour le **lot 2 (traitement des charpentes)** : l'entreprise BPH pour un montant de 7 556,08 € HT.

Les travaux sont subventionnés à 30% par le Département dans le cadre de l'aide à la rénovation du patrimoine des communes

Pour les pans Sud, une coordination des travaux est prévue avec l'entreprise qui effectuera la pose des panneaux photovoltaïques à la demande de VercorSoleil.

APPARTEMENT DE L'ÉCOLE DU VILLAGE



Le Conseil a retenu l'offre de l'entreprise Ga Services pour un montant de 19 319,25 € Ht pour un ensemble de travaux de rénovation de l'appartement : isolation, peinture, faïences (salle de bain), sanitaires (salle de bain et toilettes), parquet (remplacement de lames, ponçage et vitrification), porte d'entrée.

Les travaux d'électricité

sont effectués par l'entreprise Odeyer d'Auberives.

Une future locataire attend impatiemment la livraison de l'appartement rénové.

(Commune)

CONSEIL MUNICIPAL : SÉANCE DU 28 MAI

PROTECTION DES CAPTAGES

Les obligations

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Cette protection comporte deux niveaux obligatoires établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

- **Le périmètre de protection immédiate** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à la commune. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- **Le périmètre de protection rapprochée** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière. Son objectif est de prévenir la migration de polluants vers l'ouvrage de captage.

La mise en place de tels périmètres, est soumise à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique qui est opposable aux tiers. Cette procédure donne à la collectivité propriétaire d'un point de captage d'eau, tous les moyens juridiques permettant d'assurer la protection effective de celui-ci.

La DUP permet notamment :

- d'informer, lors de l'enquête publique, tous les propriétaires touchés par les différents périmètres de protection de leurs droits et obligations ;
- d'acquérir les terrains situés dans les périmètres de protection immédiate ;
- d'instaurer des servitudes dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée ;
- d'obliger les propriétaires (moyennant certaines indemnités) à réaliser les aménagements de protection précisés dans l'arrêté préfectoral de DUP.

La collectivité ou son représentant est également tenue de s'assurer par la suite de la mise en œuvre des mesures de protection (respect des prescriptions).

Le Conseil a décidé :

- de poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable (La Font et Brude)
- de réaliser les travaux nécessaires à la protection de ces captages ;
- d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;
- de donner pouvoir au maire de demander l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.



SUBVENTIONS

- 40 € à l'Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale pour son fonctionnement.



- 50 € à Radio Royans pour le projet en cours avec les écoles (enregistrement d'une histoire).



RADIO ROYANS

100 € pour *El Condor* (magazine d'information sur le Vercors)

EL CONDOR.
Petit journal illustré
du Royans-Vercors, des
Arts et de la Culture...

DIVERS

Frédéric Lattard, agent technique, est en arrêt de travail.

Christophe Idelon est recruté pour un mois (juin). Il effectuera les tâches indispensables sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'un certain nombre de missions spécifiques.

Une demande de subvention sera adressée au Souvenir Français et à l'ANAC pour la rénovation du monuments aux morts.

Centre des Coulmes : le 23 mai dernier, la commune a réuni la Communauté de communes (SMVIC) et Vacances Léo Lagrange pour un premier échange sur l'avenir du Centre.

(Station)

RETOUR SUR LA SAISON D'HIVER 2017/2018 (2)

APRÈS LE DOMAINE DE SKI ALPIN (ADT N°171 - MAI 2018)... LA ZONE NORDIQUE

Avec 96 jours d'ouverture, la zone nordique a connu sa troisième saison la plus longue des 8 dernières années. Une année enneigée, avec un chiffre d'affaire en hausse (40 842 € contre 38 921 € en 2013/2014, jusque-là le meilleur chiffre connu). Une saison dont on peut se satisfaire, donc. Mais n'y a-t-il pas d'autres enseignements à tirer des chiffres publiés ci-dessous ? Regardons de plus près.



	Saison 2014/2015		Saison 2015/2016		Saison 2016/2017		Saison 2017/2018	
Nombres de jours d'ouverture	83		50		66		96	
Nombre d'heures de damage	505		250		315		565	
Les vignettes (titres de circulation)								
	Tarif	Vendus	Tarif	Vendus	Tarif	Vendus	Tarif	Vendus
Nordic Pass Région Adulte	126,00	8	145,00	8	150,00	1	150,00	1
Nordic Pass Région Adulte	35,00	1	35,00	1	45,00	1	45,00	2
Annuel Isère Adulte	95,00	58	99,00	43	110,00	24	112,00	26
Annuel Isère Junior	25,00	47	26,00	29	30,00	35	32,00	45
Annuel Vercors Hiver Adulte			90,00	16	95,00	21	95,00	42
Annuel Coulmes Adulte	55,00	117	55,00	64	55,00	78	58,00	100
Journée Coulmes	7,50	1 554	8,00	576	8,00	1 211	8,50	1 390
Tarif réduit Coulmes (1/2 j)	6,50	416	7,00	417	7,00	774	7,00	1 090
Junior Coulmes	3,10	590	3,50	307	3,50	586	3,50	952
Scolaire (hors Isère)	2,30	423	2,30	354	2,35	262	2,35	411
Pistes multiactivités	2,50	380	2,50	212	2,50	642	2,50	988
Chiffre d'affaire saison	34 554 €		22 129 €				40 842 €	
Chiffre d'affaire Moyenne/jour	416 €		443 €		450 €		425 €	
Initiation								
Scolaires accueillis	2 962		1 570		2 856		2 672	

Si la saison la moins enneigée (2015/2016), cumule presque tous les chiffres les plus bas de vente des vignettes, on note des différences entre 2 saisons bien enneigées.

Ainsi, le nombre de vignettes « journée » a baissé en 2018 (1 390) par rapport à 2016 (1 554).

Par contre la vignette à tarif réduit (1/2 journée) fait un bon spectacle.

La tendance serait-elle la même en ski de fond qu'en ski alpin ? A savoir qu'un skieur passe moins de temps sur les pistes que par le passé (3h en moyenne), d'où une baisse relative du pourcentage de forfaits à la journée.

Si cette tendance se confirmait cela signifie-t-il que c'est une question de pouvoir d'achat ?

Ou bien que les skieurs ont envie de faire autre chose dans la journée que de skier. La station devrait-elle alors s'approprier à adapter ses propositions ? Qu'en est-il dans les autres stations comparables ?



Autre bon spectacle : celui du nombre de vignettes pour les voies multiactivités (les voies blanches).

Sur ces voies damées on peut se déplacer comme on veut, sauf en engin motorisé : à pied, en raquettes, en ski, en luge, en vélo...

Une voie blanche qui part du Col permet d'accéder au Belvédère. Et à partir du Belvédère, c'est tout le domaine en contrebas de la zone d'accueil et jusqu'aux Prés, qui est classé « multiactivités ».

On nous a souvent dit que 50% des personnes qui venaient à la montagne ne venaient pas pour skier (ou du moins pas pour faire des km). Cela se confirmerait-il ? Quels enseignements en tirer en terme d'attractivité ?

Enfin, on s'aperçoit que le chiffre d'affaire moyen par journée d'ouverture est relativement stable.

Cela signifie-t-il que la zone nordique a un public de fidèles qui se maintient ?

Cela traduit-il un manque de notoriété auquel il faudrait s'attaquer ?

Les questions méritent d'être traitées.

Michel Eymard

La dameuse arrive au Serre du Satre



(Station)

RETOUR SUR LA SAISON D'HIVER 2017/2018 (2)

LA SAISON ÉCOULÉE VUE PAR LE CENTRE NORDIQUE

Après la neige du cabri, la neige du coucou, voici le bilan de la saison 2017-2018 du foyer nordique !

Cet hiver vous avez été accueillis au foyer du Col de Romeyère par Anne Julie, que nous remercions pour son investissement, sa bonne humeur et son professionnalisme...

Le domaine nordique a ouvert 96 jours avec en moyenne 50 cm de neige au Belvédère et 140 cm au sommet du Mont noir.

Pendant, ces trois mois, l'association a contribué et a organisé plusieurs animations qui ont rencontré leur public.

Le club de ski a accueilli 41 enfants

âgés de 6 à 14 ans pour 10 séances de 2h le samedi. Au programme ski de fond classique, skating, raquettes et participation aux animations.

La Fête du Nordique et de la raquette a été une journée de découverte et d'initiation gratuite aux pratiques nordiques (ski de fond, biathlon, ski de randonnée nordique, raquettes et découverte du milieu naturel, fatbike, recherche ARVA).

Une course en relais nordique « AmériCoulmes » a permis aux petits et grands, débutants et confirmés de se mesurer sur une piste spécialement aménagée pour l'occasion.

La fin de saison a été pour nous le mo-

ment de présenter le bilan financier et moral, lors de notre assemblée générale du 17/03/2018 et d'élire un nouveau bureau. Cette assemblée générale a rassemblé une quarantaine de personnes. Nous regrettons toutefois l'absence des élus, notamment ceux de notre nouvelle intercommunalité.

Lors de cette soirée, l'association a réaffirmé sa vocation première : participer à l'attractivité du col de Romeyère et promouvoir la pratique du ski nordique.

Pour conclure cette saison, nous remercions tous celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien.

Le bureau du Centre nordique

AMÉNAGEMENTS SUR LE SITE DU BELVÉDÈRE

La commune a autorisé la Communauté de communes à réaliser divers travaux sur la partie de la parcelle communale B 584 située en aval du bâtiment technique du Belvédère :

⇒ Déboisement, de manière à dégager la vue vers le Sud (Gorges de la Bourne, arrêtes Est du Vercors...) et à redonner son sens au mot « belvédère ». Créer ainsi une visibilité du champ d'initiation depuis la zone d'accueil.

Ces travaux ont été réalisés au cours de l'hiver 2017 par les agents de la zone nordique

⇒ Terrassement destiné à dessoucher, débroussailler et aménager la zone d'apprentissage en diversifiant les parcours pour les adapter aux différents niveaux des skieurs.

Ces aménagements permettent aussi une diversification des possibilités dans le cadre de la fonction multiactivités de l'espace. Ces travaux ont été réalisés en mai par ETPE.



(Au jour le jour)

7 JUIN : CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ



**ATTENTION
COURSE CYCLISTE**

**RD35 FERMÉE
RENCUREL
Jeudi 07 juin
de 14h15 à 16h30**

Pour cette étape et sur l'ensemble des itinéraires successifs, les coureurs bénéficieront d'un usage privatif de la route. Les concurrents seront escortés par l'escadron motocycliste de la garde républicaine.

SUR LA COMMUNE, L'ITINERAIRE EST FERME DANS LES 2 SENS DE CIRCULATION ENTRE 14h15 ET 16h30

Il n'y a pas de caravane publicitaire.

Dans certaines intersections, une traversée de l'itinéraire pourra être assurée sous la responsabilité des forces de l'ordre.

Entre 14h15 et 16h30 les routes communales débouchant sur la RD 35 seront fermées.

Le stationnement le long de la RD 35 est interdit entre le Col de Romeyère et La Balme.

16 ET 30 JUIN : THÉÂTRE

L'association Domichat est heureuse de vous annoncer les prochaines représentations du **P'Ti Théâtre du Chat'Limont**

La Cantatrice Chauve,
d'Eugène Ionesco

Mise en scène : *Nicole Bouet*

Samedi 16 juin, 20h30, La Scie, à La Balme de Rencurel. Entrée libre.

Samedi 30 juin, 20h30, salle des fêtes de Saint Martin en Vercors. Entrée libre.

Créée en 1950, cette pièce d'Eugène Ionesco est devenue, depuis, un chef-d'œuvre incontournable du Théâtre de l'Absurde.

Les Smith, « aux environs de Londres », ont invité, parce que ça se fait, les Martin. Invitation qui tourne mal. Les Martin se font insulter par la bonne, Mary, et la soirée débute dans un silence glacial. Plus tard, un capitaine des pompiers fera intrusion, « en mission de service » pour, finalement, tenir le crachoir avec des anecdotes toutes plus ringardes les unes que les autres. Bref, vous l'aurez compris, ce n'est pas la soirée du siècle et on s'ennuie ferme chez les Smith ! Mais cet ennui plombant génère des tics, des dérapages verbaux et gestuels pour aboutir à un déchainement de violence totalement incongru, donnant ainsi à ce spectacle une coloration hautement déjantée, irrésistible. Gageons que vous, spectateurs, vous ne vous ennuierez pas une seconde !

Avec :

M. Smith : *Leslie Huaux*

Mme Smith : *Danièle Faure*

M. Martin : *Allison Fanjas*

Mme Martin : *Jacqueline Repellin*

Mary, la bonne : *Edith Faure*

Le capitaine des pompiers : *Véronique Fanjas*

La pendule : *Nicole Bouet*

L'association Domichat de Rencurel est heureuse de vous présenter

LE P'TI THÉÂTRE
DU
CHAT LIMONT dans

La Cantatrice chauve

d'Eugène Ionesco



Samedi 16 juin, 20h30

à La Scie, La Balme de Rencurel

Samedi 30 juin, 20h30

à la salle des fêtes de Saint Martin en Vercors

Entrée gratuite. Chapeau à la sortie.

(Au jour, le jour...)

AGENDA Juin - Juillet

Quand	Quoi	Où	Par qui
Judi 7 juin après-midi	Critérium du Dauphiné - 4 ^{ème} étape	Toute la commune	ASO
Samedi 9 juin à partir de 11h	Fête de la pêche	La Balme de Rencurel	AAPPMA La Boulouvenne
Dimanche 10 juin	Trail Vercors-Coulmes	Col de Romeyère	Amis des Coulmes

CONCERT ANNUEL
des chorales
Domichat et Vercoralie



à l'église
de Saint Julien en Vercors

Dimanche 10 Juin 2018
à 17 heures

UNE COLLATION SERA OFFERTE APRES LE CONCERT.

Lundi 11 juin à 14h à Rencurel (Mairie)	Groupe de travail « Centenaire de l'armistice du 11/11/1918 » St Julien-en-Vercors / St Martin-en-Vercors / Rencurel		
Samedi 16 juin à 20h30	Théâtre <i>La cantatrice chauve</i>	Salle de La Scie La Balme de Rencurel	P'ti Théâtre du Chalimont
Vendredi 22 juin à midi	Pique-nique	Fontaine de Petouze	Club de la Doulouche
Mercredi 27 juin à 19h	Conseil municipal	Salle de la mairie	
Judi 28 juin à 19h	Conseil communautaire	St André-en-Royans Salle des fêtes	SMVIC
Samedi 30 juin à 20h30	Théâtre <i>La cantatrice chauve</i>	Salle des fêtes St Martin-en-Vercors	P'ti Théâtre du Chalimont
Samedi 7 juillet à midi	Repas d'été	Salle de La Scie La Balme de Rencurel	Club de la Doulouche
Samedi 7 juillet à 14h	Journée de la lutte contre l'ambrosie	Parvis de la mairie	Vjera van Wildenberg

MESSAGE

Le message ci-dessous a été trouvé dans la boîte à lettres de la mairie courant mai.

Merci pour l'accueil de Rencurel aux passants ! Une table, des toilettes, du papier, du savon, une serviette... C'est magique !

Ma et Jean-Yves Salino - Ancecy

PS : veuillez nous excuser pour le support de ce message (ndlr : une feuille de papier absorbant)



TAD Juin

Renaud Callet vous emmène

à Saint-Marcellin

à Villard de Lans

Mardi 5 juin

Mardi 19 juin

Tarif aller-retour : 5 €

N'oubliez pas de réserver au

0820 08 38 38

L'Air du Temps n°172

Bulletin mensuel de Rencurel

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : juin 2018

Directeur de la publication : Michel Eymard

Maquette et mise en page :

Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro

50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : François Bonaimé, Nicole Bouet, Michel Eymard, Monique Eymard, Jean-Marc Idelon, Thomas Pietrucci, Vjera Van Wildenberg et des associations.

FLÉAUX

LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'AMBROISIE

Vjera van Wildenberg a été désignée référente de la commune pour la lutte contre l'ambroisie. Depuis 2013, chaque année, Vjera nous invite à une action collective d'arrachage de plants d'ambroisie qui peuvent se trouver sur la commune. Un moment de sensibilisation à ce que chacun peut (doit) faire pour lutter contre ce fléau et limiter, sinon éradiquer, cette plante du territoire communal.

JOURNEE DE LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE



**Samedi 7 juillet 2018
à 14 h devant la mairie**

- = Reconnaissance de la plante
- = Destruction des plantes d'ambroisie sur la commune

Pensez à vous munir de gants de jardinage.

L'AMBROISIE PROVOQUE DES ALLERGIES GRAVES

L'ambroisie est une plante très allergène. Au moment de sa floraison elle libère du pollen qui est responsable de réactions allergiques très violentes. 5 grains de pollen /m³ suffisent à déclencher l'allergie.

Un pied d'ambroisie de taille moyenne peut libérer plusieurs millions de grains de pollen en une seule journée.

Ces grains de pollen sont dispersés par le vent en août/septembre et peuvent parcourir des dizaines de km provoquant des allergies violentes et handicapantes qui atteignent :

- les yeux (conjonctivites)
- le nez et la gorge (rhinites, asthme, trachéites)
- la peau (eczéma, urticaire).

6 à 12% de la population française est sensible à l'ambroisie mais en Rhône-Alpes (Région très infestée), c'est 20% de la population qui est touchée.

REPRODUCTION

L'ambroisie est une plante annuelle

(l'ensemble de son cycle de la graine à la graine s'accomplit en 1 saison). La plante possède des fleurs mâles et des fleurs femelles. Les fleurs mâles produisent le pollen. Les fleurs femelles donnent (après avoir été fécondées par le pollen) les grains. La plante peut donc se reproduire toute seule.

Les graines tombent autour de la plante dans un périmètre de 2 à 3 m et restent très longtemps viables (10 à 20 ans).

Les graines d'ambroisie ont besoin d'une période de froid pour pouvoir sortir de leur dormance et germer au printemps. Ce sont les graines qui se trouvent dans les 4 à 5 premiers cm du sol qui germent ; les autres, plus profondes, restent en dormance.

Un plant d'ambroisie supprimé avant sa période de floraison ne produit pas de pollen, n'est pas disponible pour la fécondation et ne constitue donc pas de problème.

De plus un plant détruit avant la formation de graines ne peut pas contribuer, l'année suivante, à la prochaine génération d'ambroisie.

In L'Air du Temps n°124
Septembre 2013

SE PROTÉGER DES TIQUES

Les tiques peuvent être infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme. Des précautions sont donc à prendre pour éviter tant que faire se peut des piqûres de tiques. Quelles précautions prendre ? Que faire en cas de piqûre ? Des dépliants sont à votre disposition en mairie.

la tique, une menace à ne pas prendre à la légère !

gare aux tiques

- > La piqûre de la tique est indolore.
- > Aucun produit répulsif contre les tiques n'est efficace à 100%.
- > Privilégier les vêtements clairs et couvrants.
- > Vous trouverez un tire tique en pharmacie et en parapharmacie.

action contre la tique et les maladies qu'elle transmet
www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

action contre la tique et les maladies qu'elle transmet
www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

A CONSOMMER

AVEC OU SANS MODÉRATION... C'EST SELON...

DANS LE CADRE DU TRAIL VERGORS COULMES

MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX LE DIMANCHE 10 JUIN AU COL DE ROMÉYÈRE

Vercors Touch

J'ai fait le tour du Vercors - mais pas en courant-pour dénicher des produits artisanaux confectionnés dans les fermes et ateliers du massif. Je serai présente à l'arrivée de votre trail avec de la clafoutte, miels, biscuits, gelées de plantes, tisanes, huile de noix mais aussi des savons, des hydratants et des baumes. Et la fameuse Vercors BOX, cette box par abonnement pour recevoir chaque mois, chez vous, une sélection de produits de nos montagnes.

Vous avez aussi la possibilité de passer votre commande en ligne sur vercortouch.com la boutique en ligne des produits du Vercors. Avec le code «traildescoulmes», je vous livre votre commande gratuitement le 10 juin au Col de Roméyère. A découvrir dimanche sur la ligne d'arrivée !
Cathy - www.vercortouch.com



La Ferme de Lucie

Guillaume Reynier proposera de nombreux produits fermiers (yaourt, fromage blanc, fromage de chèvres, savon au lait de chèvre, etc.), le 10 juin au Col de Roméyère. A découvrir dimanche sur la ligne d'arrivée !
www.rencurel-vercors.fr/3933-la-ferme-de-lucie.html

Les Vins de Guillaume

Guillaume Reynier proposera ses vins du Domaine du Val de Caire (Coteaux d'Aix-en-Provence) à la dégustation et à la vente. Venez découvrir ses vins blancs, rouges et rosés !
www.valdecaire.com



Trail Vercors Coulmes
10 juin 2018
10 km - 20 km - 30 km + Rando
www.trail-vercors-coulmes.fr